

Valeur numerique minimale autorisée : 0

ADQ Anti-Doping Questionnaire

Option 1 - 2016 données partagées avec l'AMA - Tunisie

2016 politiques anti-dopage a partage avec AMA - Questionnaire 0.1

\sim 1	•		
1 1h	100	t-1 +	٠
Ob	ICC	ш	

Afin de faciliter le respect des termes de la Convention contre le dopage et conformément à l'article 9, un questionnaire a	été
préparé, demandant des rapports nationaux des Parties sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage.	

Afin de faciliter le respect des termes de la Convention contre le dopage et conformément à l'article 9, un questionna préparé, demandant des rapports nationaux des Parties sur la mise en œuvre de la Convention contre le dopage.
Instruction:
Merci de suivre les instructions accessibles dans le menu Documentation
Questions:
1. Partage avec AMA
Acceptez-vous que vos réponses seront partagées avec l'AMA?
(X)Oui
() Non->revenez au menu principal et choisissez une autre version du questionnaire
2. Nombre d'athlètes
Veuillez donner une estimation du nombre de sportifs que compte votre pays dans chacune des catégories suivantes :
sportifs de niveau international (au sens du Code mondial antidopage) Valeur numerique minimale autorisée : 0
[1780] [] Donnée indisponible
sportifs de niveau national (au sens du Code mondial antidopage) Valeur numerique minimale autorisée : 0
[140000]
[] Donnée indisponible
autres sportifs (y compris les sportifs occasionnels) Valeur numerique minimale autorisée : 0
[X] Donnée indisponible
nombre de sportifs inclus dans le groupe cible national de sportifs soumis aux contrôles (au sens du Code mondial antidopage) Valeur numerique minimale autorisée : 0
[X] Donnée indisponible
nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'été

[62] [] Donnée indisponible
nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Olympiques d'hiver Valeur numerique minimale autorisée : 0
[0] [] Donnée indisponible
nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'été Valeur numerique minimale autorisée : 0
[31]
[] Donnée indisponible
nombre de sportifs ayant participé aux derniers jeux Paralympiques d'hiver Valeur numerique minimale autorisée : 0
[0]
[] Donnée indisponible
3. Définition du dopage
Quelle définition du « dopage dans le sport » s'applique dans votre pays ?
[X] Convention contre le dopage du Conseil de l'Europe (STE n°135)
[X] Convention internationale contre le dopage dans le sport de l'UNESCO
[X] Code mondial antidopage
[] Autre, veuillez préciser (par ex. législation nationale) :
4. Liste des produits dopants
Quelle liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites (liste des interdictions) e appliquée dans votre pays ?
[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par le Comité exécutif de l'AMA
[X] Liste de classes pharmacologiques d'agents de dopage et de méthodes de dopage interdites, telle qu'adoptée par le Groupe de s (T-DO)
[X] Liste des interdictions, telle qu'adoptée par la Conférence des parties à la Convention internationale contre le dopage dans le s (UNESCO)
[] Autre, veuillez préciser : Pièces-jointes
liste des interdictions : http://http://www.anad.tn/index.php?id=49liste des interdictions : http://http://www.anad.tn/index.php?id=49
5. Autres listes de substances dopantes
Aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes, existe-t-il d'autres listes que celles figurant à la question 4 ?
(X) Oui, veuillez préciser : limitation des anabolisants dans le cadre hospitalier / texte stupéfiants / textes médicaments tableau
() Non

Pièces-jointes

Loi n° 92-52 du 18 mai 1992(fr).pdf	
loi substances vénéneuses.pdf	
Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par exe	emple :
http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct	
Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par ex	-
http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct	
© Caractère hospitalier des produits à base de testostérone par exc	_
http://www.phct.com.tn/index.php?option=com_searchproduct Nomenclature Hospitalière limitant la disponibilité de produits	
6. Lois antidopage	
Existe-t-il une ou des loi(s) antidopage dans votre pays ?	
[X] Loi antidopage	
[] Autre réglementation officielle, veuillez préciser :	
[] Non	
Pièces-jointes	
Règlementation anti-dopage : http://http://www.anad.tn/index.	php?id=43
¿ Loi 54-2007 relative à la lutte contre le dopage dans le sport :	
http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/Loi%20n%C2%B0%2	02007-54.pdf
7. Organisation Nationale Antidopage (ONAD)	
De quel statut juridique relève votre organisation nationale antido	ppage? Veuillez joindre les statuts, si possible
(X) Autorité publique	
() Organisation non gouvernementale	
() Société privée	
() Comité national olympique	
() Autre, veuillez préciser :	
Pièces-jointes	
Décret 2008-103 fixant l'organisation et les modalités de foncti	onnement de l'agence nationale anti-dopage :
http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/loi_103_fr_loi_103.PI	DF .
8. Activités de l'ONAD	
Parmi les activités proposées ci-dessous, quelles sont celles qu'ex	terce votre organisation nationale antidopage ? Veuillez
joindre l'organigramme, si possble	
Ou	i Non vanillaz indiguar

	Oui	Non, veuillez indiquer l'organisme responsable de cette tâche :
Coordination de l'action des pouvoirs publics	(X)	()
Coordination de la lutte contre le trafic	()	(X) ANAD + Douanes + Police + accessoirement Santé et Commerce
Tests (contrôle antidopage)	(X)	()

Gestion des résultats	(X)	() ANAD suivi des Fédérations Nationales en
Procédures disciplinaires	()	première instance (X) Fédérations nationales + ANAD en appel
Education et/ou information	(X)	()
Recherche	(X)	()
Pièces-jointes organigramme ANAD TUN.pdf	'	
9. Budget alloué au sport		•
Quel était le montant du budget national alloué au	ı sport pour l'année 2016 ?	
[163320787.12] euro [] Donnée indisponible		
10. Limiter le financement public des organisati	ons	•
Les organisations qui ne respectent pas la régleme d'un retrait du financement public?	entation antidopage ou d'autres ins	struments juridiques peuvent faire l'objet
() Oui, tous les financements sont retirés; votre co	ommentaire (optionnel)	
() Les financements sont partiellement retirés; voi	tre commentaire (optionnel)	
() Aucune incidence sur le plan financier; votre co	ommentaire (optionnel)	
(X) Information non disponible; votre commentaire portives sont censées respecter les règlements. Aucun o	· •	sont pas présentées, toutes les organisations
11. Restriction du financement public des indivi	idus	•
En cas de suspension d'un athlète, les autorités pu concerné ou à son encadrement l'aide financière d	•	•
(X) Oui, le soutien financier est totalement retiré; v	votre commentaire (optionnel)	
() Le soutien financier est partiellement retiré; voi	tre commentaire (optionnel)	
() Non; votre commentaire (optionnel)		
() Non applicable (les autorités publiques n'octros onduite d'activités sportives); votre commentaire (opti	-	•
() Information non disponible; votre commentaire	e (optionnel)	
12. Certificat de qualité		•
Votre ONAD, ou certaines de ses procédures, son système d'assurance qualité) ?	nt-elles certifiées selon des normes	de qualité (ISO, iNADO ou tout autre
() Oui, veuillez préciser la norme dont il s'agit, so	on champ d'application et sa validité:	
() En cours, veuillez préciser		

(X) Non

13.	Statistic	iues	relatives	aux	contrôles



Combien d'échantillons ont été prélevés dans le cadre de votre programme national de contrôle pour l'année 2016 ?

	Urine	Sang (en tenant compte du PBA)
Contrôles en compétition Valeur numerique minimale autorisée : 0	100	0
Contrôles hors compétition Valeur numerique minimale autorisée : 0	123	0

[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

Bilan des Controles 2016.xlsx

14. Système disciplinaire



Quelle est l'instance disciplinaire compétente en matière d'infractions à la réglementation antidopage (c'est-à-dire l'instance principale chargée d'imposer les sanctions aux sportifs et autres acteurs concernés) ?

	_	_
Organisme public	non	non
ONAD	oui en appel	oui en appel
CNO	non	non
Fédérations sportives nationales	oui	oui
Fédérations sportives internationales	oui	oui
Instance disciplinaire indépendante	oui	oui
Associations professionnelles	non	non
Autre, veuillez préciser	non	non

15. Procédure d'appel



Quelle est l'instance compétente en matière d'appel contre les mesures disciplinaires ?

- () Autorité d'Etat
- () Fédérations sportives nationales
- () Fédérations sportives internationales
- () Tribunal arbitral indépendant
- () Tribunal arbitral du sport (TAS)

(X) Autre, veuillez préciser : L'ANAD à travers son Comité de discipline et son Comité de révision (membres indépendants y compris leurs Présidents)

Pièces-jointes

Décret 2008-103 (articles de 18 à 27) : http://www.anad.tn/fileadmin/user1/doc/loi_103_fr_loi_103.PDF

16. Violation des règles antidopage



Combien de procédures pour violation des règles antidopage ont été engagées au cours de la période de référence et combien d'entre elles ont donné lieu à une sanction ?

	Procédure engagée	Procédure ayant donné lieu à une sanction	Procédure n'ayant donné lieu à aucune sanction
Présence d'une substance interdite, de ses	1	1	0
métabolites ou de ses marqueurs dans un			
échantillon prélevé sur un athlète			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Usage ou tentative d'usage par un athlète d'une	0	0	0
substance interdite ou d'une méthode interdite			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Soustraction au prélèvement d'un échantillon,	1	0	0
refus ou défaut de se soumettre au prélèvement			
d'un échantillon			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Manquements aux obligations en matière de	0	0	0
localisation			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Falsification ou tentative de falsification de	0	0	0
tout élément du contrôle du dopage			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Possession de substances ou méthodes	0	0	0
interdites			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Trafic ou tentative de trafic de toute substance	0	0	0
interdite ou de toute méthode interdite			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Administration ou tentative d'administration à	0	0	0
tout athlète en compétition de toute substance			
interdite, ou soumission ou tentative de			
soumission de tout athlète en compétition à			
toute méthode interdite			
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Complicité	0	0	0
Valeur numerique minimale autorisée : 0			
Association prohibée	0	0	0
Valeur numerique minimale autorisée : 0			

^[] Donnée indisponible

17. Manquements aux obligations en matière de localisation
Combien de manquements aux obligations en matière de localisation avez-vous enregistré pour les cas suivants
[0] Un contrôle manqué ou un manquement à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation
[0] Toute combinaison de deux contrôles manqués et/ou manquements à l'obligation de transmission d'informations sur la localisation
[] Donnée indisponible
18. Sanctions en cas de trafic de substances dopantes
Des pénalités ou sanctions spécifiques s'appliquent-elles en cas de trafic illicite de substances dopantes, outre celles qui s'appliquent au trafic de médicaments et de stupéfiants ?
[] Sanctions pénales, veuillez préciser
[] Sanctions financières, veuillez préciser
[] Sanctions administratives ou civiles, veuillez préciser
[] ÿMesures disciplinaires professionnelles, veuillez préciser
[X] ÿAucune des réponses ci-dessus, veuillez préciser Uniquement des Sanctions sportives
[] Données non disponibles
19. Coopération avec les forces de l'ordre
Quelles mesures ont été prises pour améliorer la coopération avec les forces de l'ordre aux fins de limiter la disponibilité de substances dopantes ?
[] Législation, veuillez préciser
[] Accord, veuillez préciser
[X] Activités ad hoc, veuillez préciser Coopération avec les services douaniers en vue de contrôler les produits importés pour usage personnel notamment les compléments alimentaires et substances associées
[X] Autre, veuillez préciser Une bonne collaboration avec les forces de l'ordre en cas de besoin en vue de l'application de la loi [] Aucune mesure
20. Statistiques sur le trafic de substances dopantes
Les forces de l'ordre communiquent-elles à l'organisation nationale antidopage les données relatives à la saisie de substance dopantes ?
() Oui, veuillez préciser le nombre de saisies signalées :pas de saisies signalées à ce jour() Non
(X) Autre, veuillez préciser : Oui si cela s'avère nécessaire vu que nous sommes le seul organisme légalement en charge de la coordination de la lutte contre le dopage dans le pays, notamment vu le caractère public de l'institution ANAD
21. Compléments alimentaires

Quelles mesures ont été prises pour remédier aux problèmes associés aux compléments alimentaires dans le milieu sportif ?

[X] Restriction de	la disponibilité
[X] Contrôle de la	production
[] Dispositif d'ass	surance de la qualité
[X] Etiquetage dét	aillé
[] Limitation de l	a publicité et de la promotion
[X] Mesures d'édu	acation et d'information
[X] Autre, veuillez	z préciser : Textes réglementaires visés en cours de publication officielle + Contrôle technique à l'importation lot pa
lot	
22. Travaux de rec	cherche sur la lutte contre le dopage
Des travaux de reche	erche sur la lutte contre le dopage ont-ils été entrepris ou soutenus?
(X) Oui	
() Oui, dans une o	certaine mesure
() Non	
23. Thèmes des tra	avaux de recherche en matière de lutte contre le dopage
Sur quels domaines	porte la recherche en matière de lutte antidopage ?
[X] La prévention	du dopage
[] Les méthodes o	de dépistage
[X] Les aspects co	emportementaux et sociaux du dopage
[] Les conséquen	ces sanitaires du dopage
[] Les programme	es d'entraînement physiologique et psychologique
[] Les nouvelles s	substances ou méthodes
[] Les autres métl	hodes de contrôle
[] Aucun	
24. Publication des	s travaux de recherche sur la lutte contre le dopage
Combien d'articles ¡	présentant les résultats de ces travaux de recherche ont été publiés dans des revues scientifiques à comité
de lecture ?	
[0] en 2016	
[] Donnée indispon	ible
25. Accords intern	ationaux
Votre nave a_t_il cim	né des accords avec d'autres organisations antidonage $(O\Delta D)$ ou des accords en matière de lutte contre le

Oui ou Non; le cas échéant veuillez préciser ou joindre le texte sous forme électronique

dopage avec toute autre organisation ou Etat concernant les aspects suivants :

(a) Partage d'informations	AMA via ADAMS
(b) Coopération avec les forces de l'ordre	Oui, vu le caractère public de l'institution ANAD
(c) Partage ou coordination du passeport biologique de l'athlète	non
(d) Coopération en général	Oui avec L'Organisation Régionale Anti Dopage Afrique zone 1 (Mauritanie, maroc, algerie, Tunisie, Libye) ou l'ANAD siège au Comité Directeur

^[] Donnée indisponible

Pièces-jointes

The STATUT ORAD AFRIQUE ZONE I.version finale.pdf